



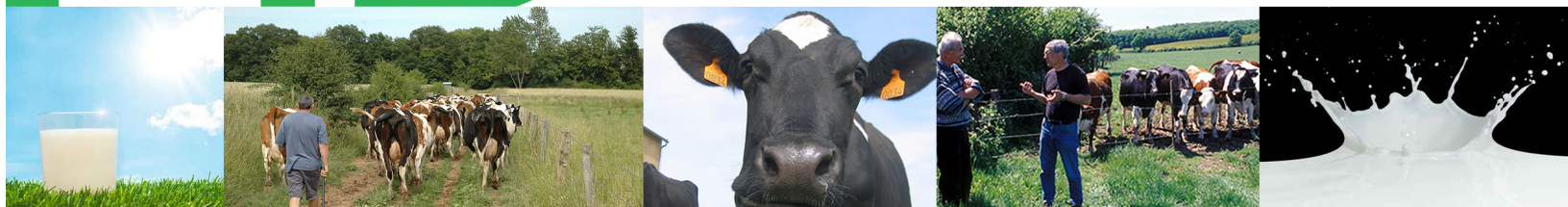
Les rendez-vous de L'Inra

Motivations et freins des éleveurs laitiers à la conversion en agriculture biologique

AB

Mardi 11 septembre 2012
Résumé des interventions

SPACE 2012
Stand Inra / Agrocampus Ouest - Stand 42, allée B, hall 4



ALIMENTATION
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT

INRA



Motivations et freins des éleveurs laitiers à la conversion en agriculture biologique

L'agriculture biologique, en France et en Bretagne

L'agriculture biologique en France

Importance et évolution

En France, les surfaces agricoles dédiées à l'agriculture biologique (AB) représentent près de 3% de la SAU (surface agricole utile) nationale pour l'année 2010, ce qui la place au 21ème rang dans l'Union Européenne. La moitié des surfaces consacrées à l'AB se concentre dans cinq régions, qui ne représentent pourtant que 30% de la SAU nationale : Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Figure 1).

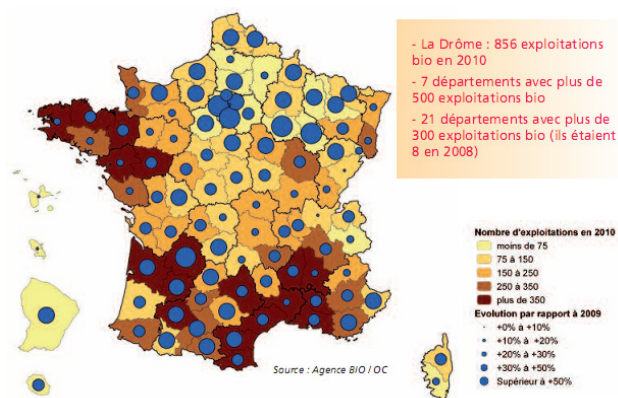


Figure 1. Carte de l'AB en France en 2010

L'évolution de l'AB montre une forte variabilité dans le temps (Figure 2). Ainsi, à une phase de forte progression des surfaces et du nombre d'exploitations biologiques de 1995 à 2003, a succédé une phase de stabilisation en 2003-2007 due à une diminution du nombre de conversions. Une nouvelle phase de hausse des surfaces et du nombre d'exploitations a débuté en 2008. Ce revirement de tendance s'inscrit dans une volonté politique affirmée avec le Grenelle de l'Environnement et le plan Agriculture Biologique lancé en 2007.

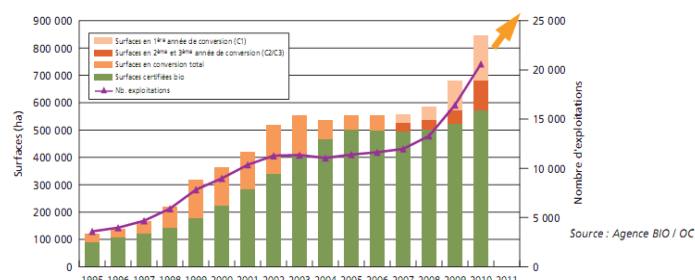


Figure 2. Evolution de l'AB en France sur la période 1995-2010
Source: Agence Bio

Les dispositifs d'aide à l'agriculture biologique

Au niveau national, il existe des mesures d'aides à la conversion à l'AB (CAB) qui s'inscrivent dans la Politique Agricole Commune depuis 1992. Ces aides ont été introduites dans le règlement européen n° 2078/92 pour la période 1993-1999, puis dans les deux Règlements de Développement Rural successifs au titre des mesures agro-environnementales : Plan de Développement Rural National (PDRN 2000-2006) et Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH 2007-2013).

Les paiements agro-environnementaux spécifiques à la conversion à l'AB (aides CAB) sont versés sous la forme d'une aide annuelle pendant cinq ans ; l'agriculteur devant par ailleurs être engagé dans un processus de conversion auprès d'un organisme certificateur. Leur montant est fixé par le Ministère de l'Agriculture sur la base du surcoût moyen résultant du mode biologique par rapport aux coûts de production en mode conventionnel. Il dépend de la culture sur la parcelle : par exemple, les prairies permanentes bénéficient d'une aide CAB de 100 euros par hectare, alors qu'elle est de 200 euros par hectare pour les cultures annuelles et 900 euros par hectare pour les cultures maraîchères et arboricoles.

ALIMENTATION
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT





De plus, le Plan de Développement Rural Hexagonal (2007-2013) prévoit pour la première fois en France une aide au maintien en AB (MAB) qui prend le relais des aides CAB une fois passée la période de transition. Les montants d'aides sont néanmoins inférieurs aux montants CAB : par exemple les prairies permanentes bénéficient d'une aide MAB de 80 euros par hectare, alors qu'elle est de 100 euros par hectare pour les cultures annuelles et 590 euros par hectare pour les cultures maraîchères et arboricoles.

Au niveau régional, il existe des dispositifs de soutien spécifique à l'AB qui peuvent prendre diverses formes selon les régions.

Source : Ministère de l'Agriculture

Zoom sur la Bretagne

La production biologique

Au 1er janvier 2012, la Bretagne compte 1686 exploitations en AB ou en conversion (7ème rang français). 200 nouvelles exploitations en AB ont vu le jour en 2011, soit une évolution de 9% par rapport à 2010. Cela représente plus de 61 000 hectares en AB ou en conversion (6ème rang français avec une évolution de 19% par rapport à 2010). 3,7% de la SAU bretonne est en AB. Si la dynamique de conversion à l'AB s'est ralentie sur les années 2011 et 2012, près de 20% des nouvelles installations se font cependant en AB.

Deux systèmes de production biologique prédominent sur les exploitations bretonnes : le lait et les légumes. Ils représentent respectivement 446 exploitations (soit 26% des exploitations biologiques ou en conversion en Bretagne) et 387 exploitations (soit 23%), puis suivent les systèmes en bovins viande (164 exploitations, soit 9,7%), en céréales et polyculture (153 exploitations, soit 9%), et en volailles (148 exploitations, soit 8,7% surtout en poules).

Sources : FRAB, Agence Bio juin 2012 – chiffres 2011 et DRAAF 2011)

La transformation, préparation et distribution biologique

La dynamique de la filière biologique bretonne ne s'arrête pas à la production puisque la région compte près de 800 transformateurs de produits biologiques (5ème rang français) et plus de 250 distributeurs spécialisés en produits biologiques (4ème rang français) et de

nombreux distributeurs non spécialisés (GMS, artisans-commerçants...). Des informations complémentaires sont mises à disposition par l'Observatoire 2012 de la transformation et de la distribution des produits biologiques en Bretagne (<http://www.interbiobretagne.asso.fr/filieres-et-marches-14-863.html>).

Les dispositifs de soutien régionaux

A compter de 2012, le Conseil Régional de Bretagne et l'Etat cofinancent le dispositif Pass'Bio Conversion destiné aux agriculteurs pour stimuler et accompagner les installations et conversions à l'AB.

Le Conseil Régional de Bretagne soutient les investissements matériels (valable uniquement pour du matériel neuf) ou les investissements immatériels par des aides financières afin de favoriser et accompagner le développement du mode de production biologique dans la région.

Selon la nature du projet, d'autres dispositifs peuvent être sollicités pour soutenir l'investissement, en complément du dispositif de soutien du Conseil Régional de Bretagne (ou en lieu et place dans le cadre du Plan Végétal Environnement, PVE, pour les investissements liés aux matériels de désherbage). Le soutien se fait dans la limite des règles communautaires d'encadrement des aides publiques, via les conseils généraux ou via le dispositif de soutien européen (Fonds FEADER, mesure 311 de la PAC pour les investissements liés à la commercialisation en vente directe...).

Sources : Inter Bio Bretagne et Agence Bio

Contacts

Laure Latruffe - laure.latruffe@rennes.inra.fr

UMR Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, Inra Rennes

Thomas Pomeon - thomas.pomeon@toulouse.inra.fr

US Observatoire des programmes communautaires de Développement Rural, Inra Toulouse

Goulven Oillic - goulven.oillic@interbiobretagne.asso.fr

Inter Bio Bretagne

© Service communication Inra Rennes - SPACE 2012



INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
www.inra.fr





Motivations et freins des éleveurs laitiers à la conversion en agriculture biologique

Résultats d'une enquête auprès de 300 éleveurs laitiers en Bretagne et en Pays-de-la-Loire sur la conversion en agriculture biologique

La décision d'adopter le mode de production biologique sur une exploitation est une décision complexe dans laquelle rentrent en compte non seulement les caractéristiques propres à l'exploitation mais également les caractéristiques de l'exploitant, de la filière concernée et du marché, les politiques publiques, les réglementations, etc.

Grâce à une enquête grande échelle, cette étude analyse les facteurs déterminants de la décision de conversion à l'agriculture biologique chez les éleveurs laitiers dans deux régions, la Bretagne et les Pays-de-la-Loire.

Une enquête auprès d'éleveurs laitiers en Bretagne et en Pays-de-la-Loire

L'enquête a été réalisée non seulement auprès d'éleveurs biologiques, mais également auprès d'éleveurs conventionnels. Les coordonnées d'éleveurs conventionnels et de quelques éleveurs biologiques ont été fournies par Cogedis-Fideor. Les coordonnées d'autres éleveurs biologiques ont été fournies par les fédérations régionales d'agriculture biologique (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne (FRAB) et Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire (CAB)). Les éleveurs biologiques sélectionnés pour l'enquête devaient avoir opté pour une conversion (totale ou partielle) à l'agriculture biologique en 2005 ou après. Les éleveurs directement installés en agriculture biologique n'ont pas été enquêtés puisqu'il s'agissait d'identifier les déterminants de la conversion du mode conventionnel vers le mode biologique. L'année 2005 a

été choisie comme date de conversion la plus ancienne afin de pouvoir constituer un échantillon d'agriculteurs assez homogène en termes d'environnement réglementaire et économique.

L'enquête, réalisée par les étudiants du LEGTA du Rheu et de l'ESA d'Angers, s'est déroulée de septembre 2011 à janvier 2012. Diverses informations (concernant l'exploitation, l'exploitant, la filière, le marché) ont été collectées. De plus, pour les éleveurs biologiques, de nombreuses données comptables couvrant plusieurs années ont été récoltées ; pour les éleveurs conventionnels, les données comptables ont été fournies par Cogedis-Fideor.

Au total, 307 éleveurs ont été enquêtés : 233 conventionnels (120 en Bretagne et 113 en Pays-de-la-Loire) et 74 éleveurs biologiques (37 dans chaque région). En 2010, les 233 éleveurs conventionnels enquêtés avaient une surface agricole utile (SAU) moyenne de 83 hectares, contre 76 hectares en moyenne pour les 74 éleveurs biologiques enquêtés. La SAU en céréales et oléo-protéagineux (COP) moyenne des éleveurs conventionnels était de 27 hectares et la surface pâturable moyenne de 27 hectares également. Les chiffres respectifs pour les éleveurs biologiques étaient de 12 et 39 hectares. Concernant la pression azotée moyenne sur l'exploitation, elle était de 137 kg d'azote par hectare pour les conventionnels, contre 97 pour les biologiques. La plupart des éleveurs biologiques enquêtés ont converti leur exploitation en 2008, 2009 ou 2010. Au moment de l'enquête, ils avaient en moyenne 52 hectares de SAU certifiés biologique et 24 hectares

ALIMENTATION
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT

INRA

encore en conversion.

Motivations et freins à la conversion en agriculture biologique des éleveurs enquêtés

La plupart des éleveurs biologiques (58%) ont invoqué des raisons idéologiques comme raison principale à la conversion en agriculture biologique (cf : Tableau 1). En revanche, pour les conventionnels, ce qui les inciterait à se convertir seraient plutôt des raisons économiques (37% des répondants ont invoqué cette motivation comme motivation principale). Les éleveurs biologiques ont indiqué, pour 24% d'entre eux, que la rencontre avec une personne-clef avait au final déclenché la conversion, et pour 24% d'entre eux, une opportunité de marché qui s'était concrétisée.

Le frein principal qui retient les éleveurs conventionnels de convertir leur exploitation à l'agriculture biologique est d'ordre technique pour presque la moitié d'entre eux (48%), le frein le plus fréquemment cité étant la difficile maîtrise des adventices et des maladies. Le deuxième frein le plus important est d'ordre économique (pour 25% des éleveurs conventionnels), lié notamment au caractère plus risqué du mode de production biologique.

	Eleveurs biologiques	Eleveurs conventionnels
Part des répondants ayant indiqué comme MOTIVATION principale à la conversion :		
Raisons de santé (personnelle ou de l'entourage)	11%	21%
Raisons idéologiques (respect de l'environnement, recherche d'autonomie, etc.)	58%	21%
Raisons techniques (mode mieux adapté à la structure de l'exploitation, etc.)	12%	12%
Raisons économiques (plus-value, nouvelle niche, faciliter la vente, etc.)	16%	37%
Part des répondants ayant indiqué comme FREIN principal à la conversion :		
Freins techniques (technologie complexe, manque de conseil, manque de main d'œuvre, pénibilité, etc.)		48%
Freins économiques (risqué, faibles résultats financiers et prix, subventions insuffisantes, débouchés insuffisants)		25%
Freins psychologiques ou sociologiques (faible intérêt, entourage ou profession non favorable, etc.)		15%
Freins administratifs (contraintes administratives trop lourdes, etc.)		11%

Tableau 1 : Motivations et freins principaux à la conversion à l'agriculture biologique pour les éleveurs enquêtés

Lors de l'enquête, il a été demandé aux éleveurs leur opinion sur le lien éventuel entre, d'un côté, leur décision de conversion passée (pour les biologiques) ou une éventuelle décision de conversion (pour les conventionnels), et, d'un autre côté, les résultats financiers obtenus sur leur exploitation en mode conventionnel (c'est-à-dire, pour les éleveurs biologiques, avant la date

de conversion).

Pour cela, trois affirmations étaient présentées :

- il n'existe aucun lien entre résultats financiers sous mode conventionnel et décision de conversion (a),
- il existe un lien positif (b),
- il existe un lien négatif (c).

Le lien positif est mis en avant par une grande part des éleveurs ayant déjà converti leur exploitation. 50% des éleveurs biologiques sont tout à fait d'accord avec l'affirmation b correspondant à ce lien (cf : Tableau 2).

	Eleveurs biologiques	Eleveurs conventionnels
Part des répondants ayant indiqué être tout à fait d'accord avec l'affirmation :		
a- Les résultats financiers obtenus sous mode conventionnel n'ont pas influencé/n'influenceraient pas la décision de conversion de l'exploitation.	70%	66%
b- De bons résultats financiers obtenus sous mode conventionnel ont permis/permettraient de prendre le risque de convertir l'exploitation.	50%	15%
c- De mauvais résultats financiers obtenus sous mode conventionnel ont fait/pourraient faire que la conversion était/serait la meilleure solution pour maintenir l'exploitation viable.	16%	13%

Tableau 2 : Opinion des éleveurs enquêtés sur le lien entre résultats financiers et décision de conversion

Des résultats complémentaires seront disponibles ultérieurement.

Remerciements

Nous remercions le programme AgriBio3 (projet PEPP) pour le soutien financier apporté à cette étude. Nous adressons également un très grand merci à tous les agriculteurs qui ont accepté de répondre à cette longue et complexe enquête.

Contacts

Laure Latruffe - laure.latruffe@rennes.inra.fr

UMR Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, Inra Rennes

Yann Desjeux - yann.desjeux@rennes.inra.fr

UMR Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, Inra Rennes

Céline Nauges - c.nauges@uq.edu.au

Inra, Université du Queensland Australie

© Service communication Inra Rennes - SPACE 2012